

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4% maximum	■ Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, des frais inférieurs peuvent être appliqués. Vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.
Frais de sortie	0%	

Frais prélevés par le fonds sur une année

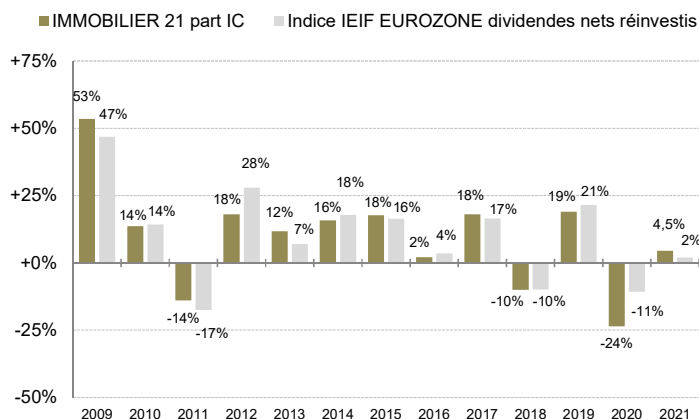
Frais courants	1,40%	■ Le chiffre des frais courants se base sur les coûts du dernier exercice clos au 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas la commission de performance. ■ Il n'est pas dans la politique de GESTION 21 de prélever d'autres commissions. En particulier, il n'est prélevé aucune commission de mouvement.
----------------	-------	---

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	La commission de surperformance représente 20% de l'écart entre l'actif valorisé et l'actif de référence, FTSE EPRA Nareit Eurozone Capped, calculée selon l'approche dite de « l'actif indicé ». Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. La comparaison de l'actif net de la part et de l'actif de référence est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée. De plus, aucune commission de surperformance ne sera prélevée en cas de performance négative du Fonds sur l'exercice. La commission est cristallisée à la date de clôture de l'exercice et calculée sur la base de l'actif net.	
	Montant de la commission de performance facturé au titre de l'exercice clos au 31/12/2021 : 0,58%.	

Pour plus d'informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez vous référer à la rubrique Frais et Commissions du prospectus de ce fonds, disponible sur simple demande ou sur le site Internet : www.gestion21.fr.

Performances passées



■ Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

■ La part de cet OPCVM a été créée le 27 novembre 2007.

■ Les performances affichées sont calculées en euro.

■ Les frais et commissions sont inclus dans les performances passées.

Informations pratiques

■ NOM DU DEPOSITAIRE : CACEIS BANK.

Le dépositaire est indépendant de la société de gestion. La description des fonctions de garde déléguées, la liste de ses délégataires et sous-délégués et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : www.caceis.com

■ LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes informations pratiques sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de GESTION 21 (documents disponibles en français).

■ VALEUR LIQUIDATIVE : La valeur liquidative est quotidienne, sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la Bourse de Paris. La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.gestion21.fr.

■ Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/"US Person" et "US Investors" tels que définis dans le prospectus du fonds.

■ FISCALITE : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal ou de votre distributeur. Ce fonds n'est pas éligible au PEA.

■ RESPONSABILITE : La responsabilité de GESTION 21 ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

■ Ce document présente les informations de la catégorie de part IC de l'OPCVM IMMOBILIER 21 ISIN : FR0010540716. Le fonds propose d'autres types de parts définis dans son prospectus. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus, disponible sur le site Internet : www.gestion21.fr

■ Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.gestion21.fr ou en version papier gratuitement sur simple demande.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
GESTION 21 est agréé en France sous le N°GP-07000020 et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25/02/2022.